

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de St Léonard, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

Étaient présents (8) : CHANTEREAU Yves, SALVAT-MARTINEAU Martine, LETOURNEUX Ingrid, MÉRIGOT Isabelle, LESAGE Benoit, LANDAS Michel, BOUTEILLER Mike, LÉGER Nicolas

Absents excusés (6) : REY Jean-Philippe, BLANVILLAIN Thierry, LESIEUX Laure, SANCHEZ Véronique, GAULT Olivier, DURAN David

Mme LESIEUX Laure a donné pouvoir à M. BOUTEILLER Mike

Secrétaire de séance : Martine SALVAT-MARTINEAU

- **Compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre 2025**  
Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2025.
- **Remplacement de branchements de compteur d'eau - Année 2025**  
Le conseil municipal, à 7 votes « Pour » et 2 abstentions, a retenu le devis de l'entreprise Barbosa pour le changement de 4 branchements de compteur d'eau pour un montant de 8 950 € HT soit 10 740 € TTC et autorisé M. le Maire à signer le devis correspondant.
- **Règlement intérieur /Contrat de location /Formulaire d'état des lieux de la salle des fêtes « Star Valley »**  
Après avoir entendu les explications de M. BOUTEILLER,  
Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur/contrat de location/formulaire d'état des lieux de la salle des fêtes « Star Valley » avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et a modifié le montant de la caution de la salle des fêtes « Star Valley » à 250 euros.
- **Mise à disposition des anciens ateliers municipaux (rue de la Forêt) au Comité des fêtes de St Léonard en Beauce et restitution à la commune du garage à côté de la mairie et du local à côté de l'école (Grande rue)**  
Vote reporté à la prochaine séance.
- **Mise à disposition de l'ALGECO communal au centre des sapeurs-pompiers de St Léonard en Beauce**  
Vote reporté à la prochaine séance.
- **Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable – Adoption du tarif du supplément de prix pour l'année 2026**  
Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à **0,10 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2026**.  
Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est estimé à **0,80**  
Considérant qu'il convient de fixer le tarif du « **supplément au prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu** » précité.  
Considérant que ce supplément au prix constitue un élément du prix du service public de l'eau potable, il doit être assujéti à la TVA au taux en vigueur, si la commune est assujéti à la TVA.  
  
Le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 0,08 € HT /m<sup>3</sup> le supplément au prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu correspondant à la contre-valeur de la « *redevance pour performance des réseaux d'eau potable* » devant être répercutée sur chaque abonné du service public d'eau potable, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

➤ **Redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif – Adoption du tarif du supplément de prix pour l'année 2026**

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à **0,28 € HT par mètre cube** le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

**Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est estimé à 0,682.**

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du « **supplément au prix du m<sup>3</sup> facturé au titre de l'assainissement collectif** » précité.

Considérant que ce supplément au prix constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif, il doit donc être assujéti à la TVA au taux en vigueur si la commune est assujéti à la TVA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 0,191 € HT /m<sup>3</sup> le supplément au prix du m<sup>3</sup> facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « *redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif* » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

➤ **Refacturation à la Madeleine-Villefrouin – Etude patrimoniale**

Le 15/06/2023, une convention de groupement de commandes pour l'étude de faisabilité pour la desserte en eau potable de la commune de La Madeleine Villefrouin a été signée entre les communes de St Léonard en Beauce et La Madeleine Villefrouin.

La commune de St Léonard en Beauce a réglé les factures concernant l'étude de faisabilité pour la desserte en eau potable de la commune de la Madeleine Villefrouin pour un **montant total de 8 400 € TTC** (7 000 € HT) :

- SARL DUPUET Franck pour la mission d'assistance pour un montant de 1 800 € TTC ;
- SARL HADES pour la mission d'étude de faisabilité pour un montant de 6 600 € TTC.

En parallèle, les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et du Conseil départemental du Loir-et-Cher (CD41) ont été réalisées par la commune de St Léonard en Beauce qui a perçu les versements suivants :

- AELB – Etude de faisabilité pour la desserte en AEP sur la commune de la Madeleine-Villefrouin : 3500 € soit 50% du montant des dépenses retenues de 7000 € HT ;
- CD41 dans le cadre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) – Etude de la faisabilité de raccordement de La Madeleine Villefrouin : 700 € soit 10% du montant des dépenses retenues de 7000 € HT.

➔ **Montant total perçu dans le cadre des subventions : 4 200 €**

Total des Dépenses : 8 400 €

Total des subventions : 4 200 €

Montant restant à charge : 4 200 €

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 4 200 € auprès de la commune de La Madeleine Villefrouin.

➤ **Questions diverses**

- **Assainissement collectif – Rapports d'analyse de conformité des stations d'épuration de Sigogne et du Bourg – Année 2024**
- **Investissements 2026 – Commune**
- **Téléthon 2025**
- **Clap 41 (09/12) : projection du film « The Queen » par le CD41 à 20 h à la salle des fêtes « Star Valley »**

Date du prochain conseil municipal : 12/12/2025 à 18h